

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
17 OCTOBRE 2022 À 17 h
SALLE DES COMITÉS DE L'HÔTEL DE VILLE
3, chemin de Hatley

Présences :

Jean-Pierre Charuest, Maire et président par intérim
Benoît Bouthillette, conseiller
Danny Roy, résident
Nicole Couture, résidente
Clément Vaillancourt, résident
Mélanie Éliane Marcoux, résidente

Absences :

Patricia Sévigny, présidente et conseillère

Monsieur Antoine Tardif inspecteur du bâtiment et de l'environnement par intérim agit à titre de secrétaires du CCU.

1.0 Ouverture de la réunion par la présidente du CCU.

À 17h06 ayant constaté le quorum, monsieur Jean-Pierre Charuest, président par intérim du CCU ouvre la réunion.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Proposé par : Clément Vaillancourt

3.0 Dépôt de procès-verbal de la réunion du 10 octobre

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Proposé par : Nicole Couture

4.0 Suivi des rencontres antérieures

- Suivi sur le règlement sur les ententes municipalité-promoteur;
- Suivi du projet de la ferme Breault et Frères S.E.N.C.

Proposé par : Jean-Pierre Charuest

5.0 Demande de permis dans le cadre du PIIA

5.1. Remplacement de la porte extérieure en cour latérale – zone C4.

Ce projet est assujéti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau

Objet de la demande :

- Demande de permis pour remplacer la porte avec le même modèle retrouvé en cour avant.

M. Tardif explique la demande en fonction de la réglementation d'urbanisme et des documents reçus. Il répond aux questions des membres du CCU.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2022-10-17

CONSIDÉRANT QUE la porte actuelle est dans un mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle porte s'intègre à l'architecture du bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT QUE qu'il aura une uniformité au niveau des ouvertures sur l'entièreté du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CLÉMENT VAILLANCOURT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter la demande tel que présentée.

6.0 Dossiers en lien avec la réglementation d'urbanisme

6.1. Les résidences de tourisme et les nouvelles dispositions de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* et son règlement.

Monsieur Tardif revient sur la situation des résidences de tourisme à travers le territoire municipal et des obligations de la loi provinciale portant sur l'hébergement touristique en vertu de ce type d'hébergement et de l'hébergement de type « Établissement de résidence principale ». Nous revenons sur les discussions préalables entamées au mois d'août. À la suite de plusieurs échanges sur le sujet, les membres du CCU souhaitent recommander au conseil municipal :

1- Une modification du Règlement de zonage n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage Résidence de tourisme dans les maisons unifamiliales isolées. Les zones assujétiées seront les mêmes que celles établies actuellement par le règlement de zonage.

2- Une modification au Règlement sur les usages conditionnels n° 2020-173 visant à permettre les Résidences de tourisme dans les zones HBD et V. Monsieur

Tardif fera une analyse préliminaire de ces zones ainsi que des critères d'analyse qui pourront être établis.

Les dernières recommandations seront proposées lors de la prochaine rencontre du 7 novembre.

7.0 Dossiers en lien avec la CPTAQ

7.1. Demande de renouvellement de l'autorisation permettant l'exploitation d'une sablière-gravière de 9296-4667 Québec inc.

M. Tardif explique la demande en fonction de la réglementation d'urbanisme et répond aux questions des membres du CCU.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 002-2022-10-17

CONSIDÉRANT QUE le plan de réhabilitation prévoit une végétalisation d'une partie du site;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne prévoit un agrandissement de la superficie;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANNY ROY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'appuyer la demande tel que présentée pour présentation à la CPTAQ.

8.0 Prochaine rencontre et levée de la réunion

La prochaine rencontre aura lieu le **lundi 7 novembre à 17 h.**

Ayant épuisé le temps attribué à la rencontre, les membres tiendront une rencontre intermédiaire pour poursuivre le dossier des résidences de tourisme, la réunion est levée à 19h21.

Patricia Sévigny
Présidente du CCU

Antoine Tardif
Secrétaire du comité par intérim